



Accident tragique rue de Versoix

La Ville de Ferney-Voltaire apporte son soutien à la famille de la victime et appelle à la prudence

La Ville de Ferney-Voltaire exprime sa profonde tristesse suite à l'accident de la route survenu mardi 28 octobre à 18h15, rue de Versoix qui a tragiquement coûté la vie à Monsieur Aurélien Legal et à son chien.

En ces moments difficiles, le maire de Ferney-Voltaire tient à adresser ses pensées les plus sincères à la famille de la victime, et en particulier à sa fille. La municipalité s'engage à accompagner la famille dans cette épreuve douloureuse et dans l'ensemble des démarches administratives qu'elle doit entreprendre.

La vidéoprotection mise en place dans cette rue a rendu possible l'identification du véhicule impliqué dans l'accident. Le véhicule, immatriculé en Suisse, appartenait à une septuagénaire qui a été retrouvée le soir même grâce à la coopération entre les forces de l'ordre françaises et suisses. Les images ont été transmises à la gendarmerie, et la conductrice a été présentée au juge dès le lendemain.

Le maire rappelle l'importance de laisser la justice suivre son cours et de ne pas anticiper les conclusions de l'enquête. Seule cette dernière permettra de comprendre les circonstances précises de cet accident tragique. Bien que l'émotion suscitée par cet événement soit compréhensible et partagée, il dénonce également l'emballement médiatique qui entoure cette affaire. Les jugements expéditifs et les accusations prématurées ne servent qu'à alimenter la confusion.

En ce qui concerne la pétition demandant de nouveaux aménagements rue de Versoix, le maire respecte la démarche de ceux qui y expriment leur émotion. Cependant, il est essentiel de laisser l'enquête se dérouler afin de déterminer les véritables circonstances de ce drame. Il rappelle que cette route est limitée à 30 km/h et qu'elle est dotée d'un rond-point, de feux de circulation et de passages piétons. La vidéoprotection est également en place pour garantir la sécurité des usagers.

La mise en œuvre de nouveaux aménagements, tels que des ralentisseurs, ne peut être décidée dans l'urgence émotionnelle. Des réflexions approfondies sont nécessaires pour évaluer les conséquences sur la vie des habitants. La municipalité reste à l'écoute des préoccupations de la population, mais les décisions doivent être prises de manière réfléchie. Des réunions publiques sont d'ailleurs régulièrement organisées pour échanger avec les citoyens sur les aménagements de leur quartier et répondre à leurs interrogations.

Il est également important de préciser que, contrairement à certaines affirmations, cet axe, bien que fréquenté, n'est pas considéré comme accidentogène. Une grande partie de la ville est en zone 30 pour réduire la vitesse des véhicules. Dans cette période de changement d'heures, le maire appelle tous les conducteurs à redoubler de vigilance, car même à vitesse réduite, un accident peut avoir des conséquences graves.

Enfin, lors du conseil municipal du mardi 4 novembre, le maire a proposé d'observer une minute de silence en hommage à la victime, en signe de respect et de solidarité envers sa famille.